

Le 4 septembre 2026,

**Objet : Liste complémentaire CRPE 2026 Académie de Nantes.**

Monsieur le Recteur,

Nous nous permettons de vous écrire en notre qualité de 10 candidats inscrits sur la liste complémentaire du CRPE 2026 de l'académie de Nantes.

Après des mois de travail, d'investissement et de préparation, nous avons réussi les épreuves du concours. Aujourd'hui, nous sommes aux portes du métier dont nous rêvons, dans l'attente d'une possibilité de nomination. Nous sommes dix, motivés, disponibles et prêts à rejoindre une école et à exercer en qualité de professeurs des écoles stagiaires (PES).

L'article 8 du décret n° 90-680 du 1er août 1990 prévoit que la liste complémentaire peut permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui renoncent au bénéfice du concours, mais également de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours.

Or, des désistements sont d'ores et déjà intervenus parmi les candidats admis sur la liste principale dans l'académie. Par ailleurs, des besoins d'enseignement demeurent ou peuvent apparaître dans les écoles.

La situation revêt aujourd'hui un caractère d'autant plus urgent que la réforme applicable à la session 2026 encadre désormais strictement le recours à la liste complémentaire : les nominations ne peuvent plus intervenir au-delà d'un mois après le début de la formation. La fenêtre permettant notre recrutement est donc particulièrement courte.

Dans ces conditions, nous vous demandons de bien vouloir procéder sans délai à l'appel de la liste complémentaire, dans l'ordre de classement, afin de permettre la nomination de ses 10 candidats en qualité de professeurs des écoles stagiaires, dès lors que les possibilités réglementaires et les besoins de l'académie le permettent.

Nous savons que cette décision relève de l'autorité académique. Mais derrière cette liste, il y a dix personnes qui ont satisfait aux exigences du concours, dix futurs enseignants disponibles immédiatement et qui souhaitent exercer le métier pour lequel ils se sont préparés.

Nous sommes prêts : prêts à devenir PES, à rejoindre une école, à nous former, à apprendre, à nous investir et à donner le meilleur de nous-mêmes aux élèves qui nous seront confiés.

Il serait particulièrement regrettable que des besoins d'enseignement conduisent à recourir à des personnels contractuels alors que des lauréats du concours sont disponibles et souhaitent être recrutés comme professeurs des écoles stagiaires. Il serait regrettable également que des postes ne soient pas pourvus cette année.

Dans le délai très contraint désormais imposé par la réglementation, nous vous demandons donc de faire le choix de la confiance et de permettre, dès maintenant, l'appel de l'ensemble de la liste complémentaire, dans la limite des besoins et des possibilités de recrutement de l'académie.

Pour nous, cet appel ne représenterait pas simplement une nomination : ce serait enfin le début de notre métier, de notre vocation et de notre engagement au service de l'École publique.

Nous espérons sincèrement pouvoir prochainement recevoir cet appel tant attendu et commencer notre année de PES au sein de l'académie de Nantes.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre démarche collective et vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre considération respectueuse.

**Les 10 candidats inscrits sur la liste complémentaire du CRPE 2026 de l'académie de Nantes,  
soutenus par le SNUDI-FO.**